

# Mort de Ciena : trois puéricultrices inculpées

« C'est un soulagement », disent les parents

**T**rois puéricultrices de la crèche Dourlet à Charleroi ont été inculpées de non-assistance à personne en danger : elles étaient de service à la crèche le 9 mai 2016, le jour du décès de la petite Ciena, âgée de 3 mois et demi à peine. L'enfant dormait sur le ventre dans un lit recouvert d'un drap alors qu'il faisait chaud ce jour-là. Pour Larissa et Ennio, les parents de la petite, c'est un soulagement : « On le dit depuis le début ! Ciena n'a pas été suffisamment surveillée. Enfin, on nous a entendus ».

« Ciena n'avait que 3 mois quand elle est morte à la crèche Dourlet, le 9 mai 2016. On venait de reprendre le boulot et elle passait ses premiers jours à la crèche. Elle y était la plus jeune et la dernière arrivée. Comment est-elle morte ? Nous voulons savoir », nous confiaient, effondrés, Ennio et Larissa à l'époque.

## POURQUOI ET COMMENT ?

Depuis ce jour, ils mènent une quête inlassable pour obtenir des réponses sur ce drame qui a fait basculer leurs vies. Car, depuis le début, ils ont l'impression qu'il y a eu de la négligence, un manque de professionnalisme chez certains membres du

personnel de la crèche. Et qu'on ne leur dit pas tout. Pourquoi l'enfant est-elle restée toute la journée sans boire, pourquoi un drap avait-il été placé sur le petit lit alors qu'il faisait très chaud ? Pourquoi Ciena a-t-elle été découverte couchée sur le ventre alors qu'elle était encore trop petite pour se retourner toute seule et que le règlement de la crèche déconseillait voire interdisait de placer les bébés sur le ventre ? À quelle heure le bébé est-il décédé exactement ? Quels sont les membres du personnel qui en ont assuré la surveillance jour-là et qu'ont-ils constaté ? Pourquoi a-t-on trouvé une tache de sang dans le lit de la petite Ciena ?

## DETERMINES

Larissa et Ennio sont déterminés. Ils sont même d'une détermination à toute épreuve. Avec leur conseil Me Lauvaux, ils demandent des devoirs complémentaires, puis une reconstitution. Ils obtiendront satisfaction. « Le jour de la reconstitution, en mai 2018, c'était flagrant. Quand on voit les allées et venues du personnel ce jour-là, on constate que chacune des puéricultrices est passée au moins dix fois à côté du lit de notre fille, à moins de 80 cm, et qu'aucune n'a vérifié comment le bébé se portait ! Tout le monde

était effaré ce jour-là », explique Ennio.

Avec Larissa, il ajoute : « On a eu accès au dossier voici quelques jours et c'est là que nous avons constaté que trois des puéricultrices avaient été inculpées de non-assistance à personne en danger, à mineur en danger même... » Il insiste : « On a été surpris et soulagés. Pour nous, cette inculpation démontre que, pour le juge d'instruction aussi, il y a eu des manquements dans la façon dont notre enfant a été prise en charge. C'est un soulagement... même si ça réveille aussi plein de souvenirs difficiles ». Ciena aurait eu 3 ans en mai prochain...

## UNE ÉTAPE

Larissa renchérit : « Cela montre que nous avons eu raison de douter, de poser des questions, de déposer plainte, de prendre un avocat. Cela renforce notre détermination d'aller jusqu'au bout. Nous savons bien qu'une inculpation n'est jamais qu'une étape dans un dossier judiciaire. Mais si cela permet de renforcer la sécurité, les contrôles et la formation continue dans les crèches, ce sera déjà beaucoup pour nous. » On est encore loin d'un procès, Ennio et Larissa le savent. Mais ils espèrent. ●

ANNE DAUCHOT